

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018

Compte-rendu affiché

Le 13 septembre 2018

\*\*\*\*\*

### 1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation.

### 2- FINANCES

#### a) Commune Nouvelle – Harmonisation des délibérations fiscales

En amont de la création de la Commune Nouvelle de Cherré-Au, il convient d'harmoniser les exonérations et abattements sur la Taxe sur le Foncier Bâti.

Les services fiscaux proposent de rapporter les délibérations portant sur la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui sont perçues par la Communauté de Communes suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Le Conseil Municipal de Cherré décide de supprimer les exonérations TFB sur l'antipollution de l'eau et de l'atmosphère et de rapporter les délibérations relatives aux exonérations CFE/CVAE.

#### b) Subvention à la Fondation du Patrimoine

La Fondation précise que le montant des adhésions des communes de moins de 2 000 habitants doit être de 120 € minimum.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le remboursement de la subvention pour un montant de 100 € et de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120 €

#### c) Fonds de concours

##### ➤ ERP-IOP : Validation du fonds de concours

Par délibération du 12 juillet 2018, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'attribution des fonds de concours, au titre de l'accessibilité, pour les travaux de mise en accessibilité des ERP, IOP et Parkings.

Le Conseil Municipal décide de valider ce fonds de concours, pour un montant de 12 500,00 €

##### ➤ Maison de l'Enfance : Validation du fonds de concours

Par délibération du 12 juillet 2018, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'attribution des fonds de concours, au titre des opérations diverses, pour la construction de la Maison de l'Enfance.

Le Conseil Municipal décide de valider ce fonds de concours, pour un montant de 12 500,00 €

### 3- LOTISSEMENT « LA FOSSE » : Convention de desserte Gaz Naturel

Dans le cadre de la création du lotissement « La Fosse », il est possible de prévoir la desserte par le gaz naturel, réalisée par GrDF.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention à intervenir avec GrDF pour la desserte en gaz naturel du lotissement « La Fosse », moyennant une prise en charge par la Commune de 10 687,00 € HT.

### 4- ECOLE : TRAVAUX DE SECURISATION – Lot Peinture : Choix de l'entreprise

Par délibération du 31 janvier 2018, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de sécurisation de l'école.

Lors de la première publication, la consultation pour le lot 6 Peinture a été déclarée infructueuse. Une seconde consultation a été déclarée infructueuse. Une consultation sur demande de devis a été effectuée.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de GE DECORS pour un montant de 11 141,70 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

## 5- MAISON DE L'ENFANCE

### a) Travaux : Choix des entreprises

Dans le cadre de la création de la Maison de l'Enfance, la consultation pour la réalisation des travaux a été publiée le 26 juin 2018.

Pour le lot 1 - Déconstruction VRD espaces verts, une offre a été remise.

Suite à l'avis de la CAO, et par décision du Maire, la consultation a été déclarée infructueuse et relancée en divisant ce lot en 3 lots distincts :

- Lot 1A : Désamiantage Déconstruction
- Lot 1B : VRD
- Lot 1C : Espaces Verts

Pour le lot 2 - Gros Œuvre Ravalement, quatre entreprises ont déposé une offre. Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et par décision du Maire, une négociation est proposée aux trois entreprises les mieux classées.

Pour le lot 3 - Charpente bois, quatre offres ont été déposées. Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et par décision du Maire, une négociation est proposée aux trois entreprises les mieux classées.

Pour le lot 4 – Étanchéité, Couverture et Bardage Zinc, trois entreprises ont déposé une offre.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres et par décision du Maire, il a été proposé de négocier.

Pour le lot 5 - Menuiseries extérieures, les trois entreprises ont remis une offre.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres et par décision du Maire, il a été proposé de négocier.

Pour le lot 6 – Métallerie, six offres ont été déposées.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de l'entreprise DORISON, pour un montant de 22 611,14 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Pour le lot 7 - Menuiseries intérieures équipement mobilier, cinq offres ont été déposées.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et par décision du Maire, une négociation est proposée aux trois entreprises les mieux classées.

Pour le lot 8 - Cloisons Isolation Plâtrerie, quatre entreprises ont déposé une offre.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et par décision du Maire, une négociation est proposée aux trois entreprises les mieux classées.

Pour le lot 9 - Plafonds suspendus, aucune offre n'a été remise.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, et par décision du Maire, la consultation a été déclarée infructueuse et relancée.

Pour le lot 10 - Revêtements de sol souples et durs / Carrelage mural, deux offres ont été remises.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres et par décision du Maire, il a été proposé de négocier.

Pour le lot 11 – Peinture, une offre a été remise par l'entreprise SAS BOULFRAY, pour un montant de 25 803,12 €

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette offre.

Pour le lot 12 – Électricité, aucune offre n'a été remise.

Suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, par décision du Maire, la consultation a été déclarée infructueuse et relancée.

Pour le lot 13 – Chauffage, Ventilation, Plomberie et Sanitaire, trois offres ont été remises.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres et par décision du Maire, il a été proposé à ces entreprises de négocier.

Pour le lot 14 - Équipement office, une offre a été remise par l'entreprise CF Cuisines, pour un montant de 22 055,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette offre.

*b) Acquisition de parcelles*

Dans le cadre de l'aménagement de la Maison de l'Enfance, le Conseil Municipal décide:

- d'acquérir la parcelle AB 119, pour un montant de 10 000 € net vendeur auprès de Madame BONNET,
- de prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition,
- de confier à l'étude de Maître LÉVÊQUE la représentation de la commune pour cette transaction,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**6- HAUT BUISSON : MAISON DU REGISSEUR**

*a) Contrôleur technique : Choix de l'entreprise*

Pour la rénovation de la maison du régisseur, il est nécessaire de faire appel à un contrôleur technique. La consultation porte sur les missions de vérification de la solidité des ouvrages, de la solidité des existants et des installations électriques.

Les bureaux d'étude QUALICONSULT, APAVE et SOCOTEC ont été consultés et ont remis une offre.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du bureau d'étude APAVE pour un montant de 1 980,00 € HT, pour la mission de contrôle technique pour la rénovation de la maison du régisseur.

*b) Coordonnateur SPS : Choix de l'entreprise*

Pour mener à bien les travaux de rénovation de la maison du régisseur, il est nécessaire de faire appel à un coordonnateur de sécurité. Trois bureaux ont été consultés.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du bureau ICONTROLE pour un montant de 1 147,50 € HT, pour la mission SPS.

**7- FORAGES : MISE EN PRODUCTION – Maîtrise d'œuvre : Choix de l'entreprise**

Le Conseil Municipal a confié au cabinet SCE la mission d'assistant à maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre pour la mise en production des forages.

Le Conseil Municipal, par délibération du 17 octobre 2017, a autorisé le lancement de la consultation pour la recherche du maître d'œuvre. Les cabinets IRH / ANTEA, ARTELIA Ville et Transport, SAFEGE et INFRASTRUCTURES CONCEPT ont remis une offre.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du groupe IRH / ANTEA, mieux-disante, pour un montant de 102 100,00 € HT, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en production des forages.

**8- POLICE MUNICIPALE – Convention avec la Ville de La Ferté-Bernard**

Depuis septembre 2013, les communes de Cherré et La Ferté-Bernard ont conclu une convention de mutualisation du service de police municipale fertois.

Afin d'anticiper la mise en place de la Commune Nouvelle de Cherré-Au qui entraîne l'élargissement du territoire à couvrir, la Ville de La Ferté-Bernard a été sollicitée pour la mise à disposition de 2 agents à temps plein sur le territoire de la Commune.

Après s'être fait présenter les termes, le Conseil Municipal décide d'accepter la convention à intervenir avec la Commune de La Ferté-Bernard, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**9- PROJET DE SANTE – Groupement de commandes : Avenant à la convention**

Le Conseil Municipal a décidé, lors de la réunion du 30 mai 2018, de créer un groupement de commandes entre les communes de La Ferté-Bernard, Cherré et Cherreau, dont les objectifs sont :

- La consultation et l'assistance d'un conseil juridique sur les modalités de mise en œuvre du projet
- La réalisation d'actions de communication y compris une prestation confiée à un cabinet spécialisé en stratégie de communication
- La recherche et la rémunération d'un cabinet de recrutement
- Le louage de locaux éventuels

Suite à des réunions de travail avec les 3 Communes et l'Association Locale des Professionnels de Santé (ALPS), il est proposé la prise en compte d'un avenant à la convention initiale.

Après présentation des modifications proposées, le Conseil Municipal décide :

- de rapporter la délibération n° 2018-133 en date du 5 Juillet 2018 validant l'avenant n°1 au groupement de commande,
- d'accepter l'avenant n°1 ainsi présenté,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

### **10- EAU POTABLE – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017**

Le Conseil Municipal adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2017 présenté par SAUR, délégataire.

### **11- ASSAINISSEMENT**

#### *a) Rapport Annuel 2017 du Délégué*

Le Conseil Municipal décide de ne pas approuver le rapport annuel d'activité 2017 présenté par le délégataire Nantaise des Eaux Services, et de lui demander de répondre aux réserves émises par la collectivité.

#### *b) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service présenté par Nantaise des Eaux Services, délégataire, pour l'année 2017.

### **12- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE**

#### *a) Convention de gestion des zones d'activités économiques*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes est compétente en matière d'actions de développement économique. Cela entraîne de plein droit le transfert des zones d'activité de Valmer et Le Pressoir au profit de la Communauté de Communes.

Vu le délai très contraint et pour garantir la continuité du bon entretien des zones, la Communauté de Communes propose une convention de gestion pour l'exercice de la compétence Entretien et Gestion des zones d'activités économiques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

#### *b) Procès-Verbal de mise à disposition des zones d'activités économiques*

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

### **13- QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet

### **14- COMMUNICATIONS**

#### **o Dates à retenir :**

Prochain Conseil : 9 octobre 2018 à 19 h

Exposition 100 ans Guerre 1914-1918 : du 11 au 18 novembre 2018.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à 21 H 40.**